



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1974-1975

SEANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 1974

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés</i>	3
<i>Eloge funèbre de M. Jean Fosty</i>	3
<i>Message du Roi</i>	3
<i>Constitution du Cultuurraad voor de Nederlandse Cultuurgemeenschap</i>	3
<i>Constitution du Rat der Deutschen Kulturgemeinschaft</i>	3
<i>Remplacement d'un membre</i>	3
<i>Proposition de décret (dépôt) :</i>	
M. Mundeleer : Proposition de décret créant un ombudsman auprès de la radiodiffusion-télévision belge	3
<i>Proposition de décret (retrait) :</i>	
MM. Bourgeois et Lagasse :	
a) tendant à modifier la loi sur la collation des grades académiques et plus particulièrement de la licence en philologie romane	3

	Pages
b) tendant à modifier la loi sur la collation des grades académiques et plus particulièrement de la licence en philologie germanique	3
<i>Hommage à M. M.-A. Pierson, ministre d'Etat</i>	3
<i>Demande d'explications</i> (dépôt) :	
M. Glinne aux ministres de l'Education nationale et de la Culture française sur : « les conditions dans lesquelles se trouve appliqué l'accord culturel entre la Belgique et l'Union Sud-Africaine, signé à Cape Town le 1 ^{er} juin 1954, compte tenu de l'incompatibilité de la culture et de la ségrégation raciale, considérant l'intérêt médiocre que ledit accord présente pour la communauté culturelle française de Belgique et constatant que le champ d'application dudit accord s'étend toujours à la Namibie, ex-territoire sud-ouest africain, malgré les décisions des Nations-Unies et l'avis de la Cour internationale de Justice rendant illégale la présence de l'Union Sud-Africaine en Namibie ».	
<i>Orateurs</i> : M. le Président, M. Falize, M. Van Aal, ministre de la Culture française, MM. Glinne, Defosset	3
<i>Questions écrites</i> (art. 63 du règlement)	4
<i>Rectification au compte rendu intégral</i>	5
<i>Approbation de l'ordre du jour</i> :	
<i>Orateurs</i> : M. le Président, MM. Defosset, Outers, Falize et Parisi	5
<i>Vote nominatif</i> :	5
<i>Reprise du vote resté sans résultat</i> :	
<i>Orateurs</i> : M. le Président, MM. Parisi, Bertrand, Lagasse, Falize, et de Stexhe	6

La séance est ouverte à 14 h 45 min.

MM. E. Lacroix et Barbeaux, secrétaires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

EXCUSES

Demandent d'excuser leur absence à la présente séance :

MM. Schugens et Urbain, en mission à l'étranger; M. Hannotte et Mme Petry, pour raison de santé; MM. R. Gillet et Nothomb, à l'étranger; J. Gillet, pour raisons familiales; Devos, empêché; Pierret, pour raisons professionnelles.

ELOGE FUNEBRE DE M. JEAN FOSTY

M. le Président, *se lève et prononce les paroles suivantes que le Conseil écoute debout* : Jean Fosty n'est plus.

Nous savions depuis quelque temps déjà qu'il ne serait plus longtemps des nôtres et pourtant nous ne sommes pas encore habitués à ne plus rencontrer son regard direct et chaud où l'humour, l'inquiétude et la ferveur se mêlaient.

Il était une des rares images de l'exigence. Il était l'engagement, il était le combat, il était la passion.

D'autre ont dit dans d'autres enceintes et bien mieux que je ne pourrais le faire, sa résistance, sa guerre, sa foi européenne, son grand talent de journaliste.

Permettez-moi de me souvenir de Jean Fosty comme d'un membre très cher de notre famille culturelle, d'évoquer l'amour qu'il avait de notre langue française, la contribution qu'il a apportée à sa défense et son illustration, et de dire — très simplement et très sincèrement — qu'il a bien mérité de notre communauté.

Au nom du Conseil et en mon nom personnel, j'ai présenté à Mme Vera Fosty et à ses filles nos condoléances attristées.

MESSAGE DU ROI

M. le Président. — Par lettre du 16 octobre dernier, répondant au message par lequel nous l'avons informé de la constitution de notre Conseil, S.M. le Roi m'a fait transmettre ses vœux pour le succès des travaux de notre assemblée.

CONSTITUTION DU CULTUURRAAD VOOR DE NEDERLANDSE CULTUURGEMEENSCHAP

M. le Président. — M. le Président du Conseil culturel de la communauté culturelle néerlandaise m'a fait savoir que le *Cultuurraad voor de Nederlandse Cultuurgemeenschap* s'est constitué en sa séance du 15 octobre dernier.

CONSTITUTION DU RAT DER DEUTSCHEN KULTURGEMEINSCHAFT

M. le Président. — M. le Président du Conseil de la communauté culturelle allemande m'a fait savoir que le *Rat der Deutschen Kulturgemeinschaft* s'est constitué en sa séance du 15 octobre dernier.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

M. le Président. — En sa séance du 31 octobre dernier, le Sénat a validé les pouvoirs de M. Cristel, appelé à achever le mandat de M. Fosty.

M. Cristel appartenant au groupe linguistique français du Sénat devient donc membre de notre assemblée.

Je lui souhaite une cordiale bienvenue parmi nous.
(*Applaudissements sur tous les bancs.*)

PROPOSITION DE DECRET

Dépôt

M. le Président. — M. Mundeeler a déposé une proposition de décret créant un *ombudsman* auprès de la radiodiffusion-télévision belge.

Cette proposition de décret a été imprimée et distribuée.

Il sera statué ultérieurement sur sa prise en considération.

PROPOSITIONS DE DECRET

Retrait

M. le Président. — MM. Bourgeois et Lagasse ont fait part au bureau qu'ils retireraient les deux propositions de décret qu'ils avaient déposées le 4 juin dernier, l'une, tendant à modifier la loi sur la collation des grades académiques et plus particulièrement de la licence en philologie romane, l'autre, tendant à modifier la loi sur la collation des grades académiques et plus particulièrement de la licence en philologie germanique.

HOMMAGE A M. M.-A. PIERSON MINISTRE D'ETAT

M. le Président. — Nous avons tous appris par la presse l'élévation de M. M.-A. Pierson à la dignité de ministre d'Etat.

Au nom de notre assemblée tout entière et en mon nom personnel, je tiens à lui redire notre fierté et à lui exprimer nos plus vives et plus sincères félicitations.
(*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

M. Falize. — Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste je voudrais remercier le Conseil culturel, et vous personnellement, pour les marques de sympathie que vous avez eues envers notre collègue M. M.-A. Pierson.

DEMANDE D'EXPLICATIONS

Dépôt

M. le Président. — M. Glinne m'a fait parvenir le texte d'une demande d'explications adressée aux ministres de l'Education nationale et de la Culture française sur : « les conditions dans lesquelles se trouve appliqué l'accord culturel entre la Belgique et l'Union Sud-Africaine, signé à Cape Town le 1^{er} juin 1954, compte tenu de l'incompatibilité de la culture et de la ségrégation raciale, considérant l'intérêt médiocre que ledit accord présente pour la communauté culturelle française de Belgique et constatant que le champ d'application dudit accord s'étend toujours à la Namibie, ex-territoire sud-ouest africain, malgré les décisions des Nations-Unies et l'avis de la Cour internationale de Justice rendant illégale la présence de l'Union Sud-Africaine en Namibie ».

Selon la tradition, il convient que l'interpellateur se mette d'accord avec les ministres intéressés par la demande d'explications. Je crois qu'il sera répondu par ces ministres à une prochaine séance.

Cependant, M. Glinne nous fait savoir qu'il ne sera pas libre le 19 novembre, date de la prochaine réunion du Conseil culturel, de telle sorte que cette demande d'explications ne pourrait être développée que le 3 décembre si l'accord peut se réaliser.

M. Falize. — Monsieur le Président, je voudrais marquer mon étonnement, au nom du groupe socialiste, sur le fait que cette demande d'explication n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Je sais — vous l'avez rappelé — qu'il est de tradition que l'interpellateur ou le demandeur d'explications — je ne sais quel terme il faut utiliser ici — se mette d'accord avec les ministres concernés.

J'ai cependant appris, n'ayant pu moi-même assister à la réunion du bureau élargi, retenu par d'autres obligations, qu'une des motivations qui a été avancée pour que cette demande d'explications ne soit pas inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, était l'absence du ministre des Affaires étrangères, et, de ce fait, l'impossibilité qu'auraient eue les ministres de l'Education nationale et de la Culture française de se concerter avec leur collègue.

J'avoue que pareille explication ne nous suffit absolument pas. Doit-on considérer que lorsqu'un ministre est absent pour des missions à l'étranger, qui sont de sa compétence et de son ressort, il y a un vide du pouvoir ?

Il me semble qu'à partir du moment où un ministre est absent, il est remplacé par un de ses collègues du gouvernement.

Notre étonnement est d'ailleurs d'autant plus grand que déjà en date du 8 octobre, M. Glinne a déposé sur le bureau de la Chambre une question parlementaire au ministre de la Culture. Aujourd'hui, 5 novembre, aucune réponse n'a encore été donnée à cette question et l'on reporte maintenant la réponse à cette demande d'explications pratiquement à la séance du 3 décembre.

Monsieur le Président, je crois véritablement que cette façon de traiter d'une manière aussi désinvolte des questions de l'importance de celle-ci n'est certainement pas la bonne façon de permettre la revalorisation du travail parlementaire ou du travail du Conseil culturel.

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur Falize, mais je crois que vous avez tort de vous adresser au bureau du Conseil culturel pour dire que cette méthode n'est pas de nature à revaloriser le travail de nos assemblées.

Il est de tradition — et vous le savez très bien — que l'accord se fasse entre l'interpellateur et les ministres intéressés.

Le président d'une assemblée n'a aucun pouvoir pour forcer les ministres à répondre. Il est peut-être normal qu'ils se concertent, mais je n'ai pas à en juger, comme je n'ai pas non plus à révéler ici les arguments qui ont pu être échangés lors de la réunion du bureau qui s'est tenue la semaine dernière.

Vous avez, en effet, fait allusion à certains arguments qui auraient été développés à cet égard. Il n'est pas de mise d'en parler en séance publique. Mon devoir est uniquement de constater ici que les ministres ne souhaitent pas répondre aujourd'hui à cette demande d'explications.

La question sera réglée, pour partie, demain, puisqu'une interpellation sur le même sujet sera adressée au ministre des Affaires étrangères à la Chambre des représentants.

Je suppose qu'un accord interviendra et que l'intéressé obtiendra satisfaction. Je souhaite, quant à moi, qu'à la prochaine réunion utile, les ministres puissent répondre. Je dis bien « utile », puisqu'à la prochaine réunion, le 19 novembre, M. Glinne ne sera pas présent. La réponse est donc prévue pour le 3 décembre.

M. le Président. — La parole est au ministre de la Culture française.

M. Van Aal, Ministre de la Culture française, Secrétaire d'Etat au Logement, Adjoint au Ministre des Affaires bruxelloises. — Monsieur le Président, j'ai pris connaissance de l'ordre du jour et je n'y ai pas trouvé la question de M. Glinne.

De ma propre initiative, je lui ai téléphoné ce matin, lorsque j'ai appris, tout à fait par hasard qu'il comptait poser cette question.

La réponse que je peux faire aujourd'hui serait, de toute façon, insatisfaisante. Je lui demande donc de reporter sa question et la réponse que je donnerai au 3 décembre prochain.

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je ne puis comprendre votre surprise de n'avoir pas trouvé la demande d'explication de M. Glinne à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. Van Aal, Ministre de la Culture française, Secrétaire d'Etat au Logement, Adjoint au Ministre des Affaires bruxelloises. — Je n'ai pas dit que j'étais surpris, mais bien que je ne l'avais pas trouvée à l'ordre du jour.

M. le Président. — En effet, vous ne pouvez pas être surpris puisque vous êtes invité aux réunions du bureau et que vous y étiez représenté la semaine dernière par votre chef de cabinet, qui connaît donc fort bien la décision qui a été prise.

— L'incident est clos.

M. le Président. — La parole est à M. Glinne.

M. Glinne. — Je suis tout prêt à me résigner de l'impréparation manifeste du ministre de la Culture en ce qui concerne la réponse à donner à ma demande d'explication devant le Conseil culturel.

Je voudrais cependant indiquer, Monsieur le Président, que s'il n'y a pas de cloison étanche entre certaines responsabilités, il me paraît toutefois quelque peu regrettable qu'il faille attendre des précisions du ministre des Affaires étrangères pour donner devant le Conseil culturel francophone les explications nécessaires en ce qui concerne l'application de l'accord culturel belgo-sud-africain relevant à des ressortissants de la communauté française de Belgique.

J'acte le fait et attend la prochaine occasion pour développer cette question.

QUESTIONS ECRITES

(Art. 63 du règlement)

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

1. Au ministre de la Culture française, par MM. Defosset et Plasman;
2. Au ministre des Affaires étrangères, par M. Dehousse;
3. Au ministre de la Justice, également par M. Dehousse.

RECTIFICATION AU COMPTE RENDU INTEGRAL

M. le Président. — Je dois vous signaler qu'une erreur s'est glissée dans la présentation des résultats de l'élection à la présidence, reprise dans le *Compte rendu intégral* : la majorité absolue des suffrages, calculée conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de notre règlement, était de 73 et non de 70.

Cette rectification ne modifie pas les résultats de cette élection.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de ses réunions du mercredi 30 octobre dernier et de ce jour, auxquelles les présidents des groupes politiques avaient été conviés, le bureau, conformément à l'article 23 de notre règlement d'ordre intérieur, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cet ordre du jour ?

M. Defosset. — Monsieur le Président, au nom du groupe F.D.F.-R.W., je demande le vote nominatif sur l'ordre du jour.

M. le Président. — Avant de mettre aux voix l'approbation de l'ordre du jour, je donne la parole à M. Outers pour une justification de vote.

M. Outers, (à la tribune). — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il convient qu'une assemblée comme la nôtre, si elle veut affirmer son crédit auprès de l'opinion publique, se montre particulièrement scrupuleuse et exigeante en ce qui concerne la rigueur de sa composition. Déjà dans le passé, François Perin avait protesté au sujet de la présence, dans notre sein, d'un parlementaire qui était l' élu d'une autre communauté.

Aujourd'hui, au sein de cette assemblée, un parlementaire siège — même s'il est absent — alors que tout le monde sait qu'il a usurpé à son seul profit l'expression du suffrage universel et a réussi cette performance de représenter en quelques jours, dans notre pays, le symbole même de l'immoralité politique.

Comme Angèle Verdin n'a pas compris que sa place est ailleurs et qu'elle n'a pas démissionné de son mandat, le groupe F.D.F.-R.W. ne participera pas au vote en guise de protestation. (*Applaudissements sur les bancs du F.D.F.-R.W.*)

M. le Président. — La parole est à M. Falize.

M. Falize. — Au nom du groupe socialiste, je tiens à souligner que la déclaration que vient de faire notre collègue M. Outers concerne essentiellement le groupe qu'il représente et la personne à laquelle il a fait allusion.

Il y a quelques jours à peine un débat a eu lieu à ce sujet au Sénat et je crois que l'opinion du groupe socialiste au sujet de ce que notre chef de groupe et collègue, M. Pierson, a appelé « le strip-tease intellectuel » a été suffisamment affirmé.

Nous estimons quant à nous, que ce problème ayant été posé au niveau du Parlement et du fait que le parlementaire en question détient sa qualité de membre du Conseil culturel au départ même de ce mandat national, il n'y a pas aujourd'hui à reprendre un débat à ce sujet.

M. le Président. — La parole est à M. Parisis.

M. Parisis. — Monsieur le Président, je me bornerai tout d'abord à faire remarquer qu'on cite ici le cas d'une personne qui n'est pas présente; en second lieu, à vous dire que je m'associe aux paroles de M. Falize.

M. Defosset. — Même sur le strip-tease ? (*Sourires.*)

M. le Président. — La parole est à M. Falize.

M. Falize. — Monsieur le Président, après les déclarations qui viennent d'être faites, je voudrais signaler que l'appel nominal ayant été demandé et que, d'autre part, la majorité semblant ne pas être en nombre, on ne peut compter sur le groupe socialiste pour apporter son appui ou donner du bois de rallonge à cette majorité.

M. le Président. — La demande de vote nominatif est-elle appuyée ? (*Plus de onze membres se lèvent.*)

Le vote nominatif étant régulièrement demandé, il va y être procédé. (*Les membres des groupes socialiste et P.C.-U.D.P., ainsi que des membres des groupes F.D.F.-R.W. quittent l'hémicycle.*)

Vote nominatif

— Il est procédé au vote nominatif sur le projet d'ordre du jour.

Quarante et un membres participent au vote.

Ont participé au vote : MM. André, Barbeaux, Beauquin, Bertouille, Bila, Conrotte, Defosset, Desmarests, de Stexhe, Ducobu, Duvieusart, Evers, Fallon, François, Mmes Godinache-Lambert, Goor-Eyben, MM. Gramme, Hanin, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Helguers, Humblet, Janssens, Jeunehomme, Kevers, Lagasse, Lausier, Lepaffe, Lernoux, Massart, Michel, Nols, Olivier E., Parisis, Poswick, Mme Rijckmans-Corin, MM. Saint-Remy, Sondag, Mme Spaak-Danis, MM. Tilquin et Van Aal.

N'ont pas participé au vote : MM. Basecq, Baudson, Beauthier, Bertrand, Bossicart, Bourgeois, Mme Brenez, MM. Brimant, Brouhon, Burgeon, Bury, Busieaux, Califice, Cathenis, Cerf, Clerfayt, Close, Cools, Cornet d'Elzius, Cristel, Cudell, Cumps, Cuvelier, Damseaux, Daulne, Defraigne, Degroeve, Dehousse, Dejardin, Delforge, Delhay, Delmotte, Delrue, Demets, Demuyter, Denison, Deruelles, Descamps, Deschamps, Mme Dinant, MM. Donnay, Dulac, Falize, Fievez, Gendebien, Gilquin, Glinne, Goffart, Gol, Gondry, Grafé, Grégoire, Guillaume, Hambye, Harmegnies, Harmel, Havelange, Herbage, Hercot, Hougardy, Hoyaux, Hubaux, Hubin, Hurez, Knoops, Lacroix E., Lacroix R., Lagneau, Lambiotte, Mme Lassance-Hermant, MM. Leburton, Lecoq, Leroy, Levaux, Levecq, Machtens, Maes, Magnée, Mme Mathieu-Mohin, MM. Mathot, Meunier, Moock, Moreau, Mundeleer, Namèche, Neuray, Olivier L., Onkelinx, Outers, Paque, Parotte, Payfa, Perin, Persoons, Pêtre, Picron, Pierson, Plasman, Poffé, Radoux, Remacle L., Remacle M., Risopoulos, Rouelle, Schyns, Scokaert, Soudant, Spitaels, Stassart, Stroobants, Sweert, Talbot, Thomas, Tibbaut, Toussaint, Vanden Boeynants, Van Offelen, Mme Verdin-Leenaers, MM. Verhasselt, Wathélet, Wiard, Ylief.

Étaient excusés : MM. Devos, Gillet J., Gillet R., Hannotte, Nothomb, Mme Petry, MM. Pierret, Schu-gens, Urbain.

M. de Stexhe. — Je me suis abstenu parce que j'ai paillé avec M. Baudson. Malgré l'absence du groupe socialiste, j'ai cru de mon devoir d'agir ainsi.

Mme Mathieu-Mohin. — C'est par erreur que je n'ai pas voté, Monsieur le Président. J'avais, en effet, l'intention de voter non.

M. Havelange. — Moi de même.

M. Léon Remacle. — Quant à moi, j'avais l'intention de voter oui.

M. le Président. — Il vous en est donné acte.

Le Conseil culturel n'étant pas en nombre, je suspends la séance durant une demi-heure.

— La séance est suspendue à 15 h 5 m.

Elle est reprise à 15 h 45 m.

Reprise du vote nominatif resté sans résultat.

M. le Président. — Conformément au règlement, nous reprenons le vote nominatif resté sans résultat sur le projet d'ordre du jour proposé par le bureau.

M. Parisis. — Monsieur le Président, je demande la parole pour une justification de vote.

M. le Président. — La parole est à M. Parisis.

M. Parisis. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe social-chrétien votera affirmativement. Il s'associe à toute protestation contre l'absentéisme qui ravage les rangs de notre assemblée et tous les groupes. Il est normal que l'opposition se saisisse de toute occasion pour souligner cet absentéisme. Cependant, l'occasion nous paraît détestable, tout d'abord parce que le F.D.F., au bureau du Conseil culturel, a approuvé la proposition d'ordre du jour dont il a demandé le vote tout à l'heure. En second lieu, nous constatons que le Rassemblement wallon s'est associé à cette manœuvre et nous en tirons une leçon. (*Applaudissements à droite.*)

M. Lagasse. — Je demande la parole pour un rappel au règlement, Monsieur le Président.

Je voudrais faire observer que selon les termes du règlement, lorsqu'à l'occasion d'un vote par appel nominal, on a constaté qu'il n'y avait pas le quorum, immédiatement après la reprise de la séance, il y a lieu de reprendre le vote sans reprise des débats.

M. le Président. — Il s'agissait d'une justification de vote.

M. Lagasse. — Elle devait avoir lieu avant le début du vote.

M. le Président. — Elle ne doit pas donner lieu à un débat, mais on peut faire une justification de vote.

M. Falize. — Je voudrais appuyer l'interprétation qui vient d'être donnée par notre collègue, M. Lagasse. Si justification de vote il y eut, elle devait avoir lieu au début du vote et non pas maintenant.

M. le Président. — Le règlement dit que l'appel nominal est repris sans débat au début de la séance.

M. de Stexhe. — Ceci n'est pas un débat, c'est un rappel au règlement.

D'après le règlement, s'il y a un vote par appel nominal, celui-ci est appuyé par douze membres, ce qui s'est fait tout à l'heure. Mais je constate que les douze membres qui ont demandé l'appel nominal ne sont pas en séance et, à mon avis, on peut dès lors voter par assis et levé.

M. Risopoulos. — C'est d'ailleurs une exigence qui ne figure pas dans le règlement.

M. le Président. — Nous avons eu tout à l'heure l'occasion d'examiner le règlement, mais aussi des précédents à la Chambre et au Sénat et je ne pense pas que votre thèse puisse être soutenue, Monsieur de Stexhe. Je précise toutefois que douze membres du groupe F.D.F.-R.W. se trouvaient en séance au moment où nous l'avons reprise. Il semble ne plus y en avoir que dix maintenant. Nous devons donc nous dépêcher de voter ! (*Sourires.*)

M. Bertrand. — Je voudrais demander la parole pour répondre à M. Parisis.

M. le Président. — Non, pas de débat.

M. Bertrand. — Je voulais justifier le vote du groupe Rassemblement wallon.

M. Falize. — Il fallait l'exprimer au début du vote et pas maintenant.

M. le Président. — Une justification a été acceptée pour M. Parisis. Je dois accepter celle-ci aussi.

M. Bertrand. — Puisque les groupes se sont exprimés, le Rassemblement wallon désire justifier le vote qu'il va émettre.

Depuis l'origine du Conseil culturel, le Rassemblement wallon est à son banc et soutient l'action du Conseil culturel que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité. Nous avons voulu souligner aujourd'hui qu'aussi bien dans l'opposition comme dans la majorité, un absentéisme nocif pour notre institution ne cesse de sévir. Nous avons voulu marquer contre cet absentéisme un coup d'arrêt. C'est le sens de notre vote.

M. Falize. — Monsieur le Président, je ne comprends vraiment pas comment se déroule cette séance.

Tout à l'heure, vous avez procédé à un vote par appel nominal et vous avez dû constater que le quorum n'était pas atteint. Vous avez alors suspendu la séance pour une demi-heure. Après la suspension, vous acceptez d'entendre des justifications de vote qui me paraissent constituer un débat. Or, on l'a dit, le règlement prévoit, après une telle suspension, la reprise immédiate du vote sans aucun débat. Vous êtes là pour faire respecter le règlement, Monsieur le Président.

M. le Président. — J'y compte bien.

M. Falize. — Je demande que tout ce qui s'est passé depuis la reprise de la séance soit supprimé du compte rendu et qu'on passe immédiatement au vote.

M. le Président. — Les deux membres qui ont pris la parole l'ont fait uniquement pour justifier un vote. Je précise donc qu'il n'y a pas eu de débat.

Nous passons au vote.

— Il est procédé à nouveau au vote nominatif sur le projet d'ordre du jour.

— Quarante-six membres participent au vote.

En conséquence le Conseil n'est pas en nombre.

Ont participé au vote : MM. André, Barbeaux, Beauduin, Bertouille, Bertrand, Bila, Brimant, Conrotte, Defosset Deschamps, Desmarcets, de Stexhe, Ducobu, Duveusart, Fallon, François, Mmes Godinache-Lambert, Goor-Eyben, MM. Hambye, Hanin, Hansenne, Mlle Hanquet, MM. Harmel, Helguers, Humblet, Janssens, Jeunehomme, Kevers, Lagasse,

Lausier, Lepaffe, Lernoux, Massart, Michel, Neuray, Olivier E., Parisis, Plasman, Remacle L., Mme Rijckmans-Corin, MM. Saint-Remy, Sondag, Tilquin, Van Aal, Mme Verdin-Leenaers, M. Wathelet.

N'ont pas participé au vote : MM. Basecq, Baudson, Beauthier, Bossicart, Bourgeois, Mme Brennez, MM. Brouhon, Burgeon, Bury, Busieaux, Califice, Cathenis, Cerf, Clerfayt, Close, Cools, Cornet d'Elzius, Cristel, Cudell, Cumps, Cuvellier, Damseaux, Daulne, Defraigne, Degroeve, Dehousse, Dejardin, Delforge, Delhay, Delmotte, Delrue, Demets, Demuyter, Denison, Deruelles, Descamps, Mme Dinant, MM. Donnay, Dulac, Evers, Falize, Fievez, Gendebien, Gilquin, Glinne, Goffart, Gol, Gondry, Grafé, Gramme, Grégoire, Guillaume, Harmegnies, Havelange, Herbage, Hercot, Hougardy, Hoyaux, Hubeau, Hubin, Hurcz, Knoops, Lacroix E., Lacroix R., Lagneau, Lambiotte, Mme Lassurance-Hermant, MM. Leburton, Lecoq, Leroy, Levaux, Levecq, Machtens, Maes, Magnée, Mme Mathieu-Mohin, MM. Mathot, Meunier, Moock, Moreau, Mundeleer, Namèche, Nols, Olivier L., Onkelinx, Outers, Paque, Parotte, Payfa, Perin, Persoons, Pêtre, Picron, Pierson, Poffé, Poswick, Radoux, Remacle M., Risopoulos, Rouelle, Schyns, Scokaert, Soudant, Mme Spaak-Danis, MM. Spitaels, Stassart, Stroobants, Sweert, Talbot, Thomas, Tibbaut, Toussaint, Vanden Boeynants, Van Offelen, Verhasselt, Wiard, Ylieff.

Etaient excusés : MM. Devos, Gillet J., Gillet R., Hannotte, Nothomb, Petry, Pierret, Schugens, Urbain.

M. le Président. — Le Conseil n'étant pas en nombre, l'application du règlement nous amène à lever la séance.

Mesdames, Messieurs, je ne désire pas aborder le fond de la question relativement aux incidents qui ont pu se produire aujourd'hui. Je voudrais simplement constater le résultat de ce vote et regretter tout incident qui se produit dans cette enceinte, qu'il soit de procédure ou même de principe, et ce à partir du moment où un tel incident peut avoir comme conséquence d'en-traver la marche de nos travaux.

J'ai dit un jour ici que mon ambition était de placer notre assemblée et ses travaux au-dessus des péripéties et des aléas politiques. Je dois bien reconnaître qu'au-jourd'hui cette ambition a été déçue et je pense que

cette déception peut et doit être partagée par tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de notre institution.

Cette déception est d'autant plus grande que nous avions aujourd'hui un ordre du jour intéressant et je donne à ce mot « intéressant » tout le sens qu'il comporte. Nous n'avons pas à donner ici de bons ou de mauvais points aux ministres, mais je puis constater, et je le fais, que la communication de M. le Ministre de l'Education nationale, lors de la séance précédente, était de haute qualité, d'une très grande importance pour le sujet qu'il avait choisi et qu'il avait eu l'amabilité à notre égard de développer devant notre assemblée, alors qu'il aurait pu le faire à la Chambre ou au Sénat. (*A ce moment, M. Cools rentre en séance.*)

M. Cools. — A quoi participe-t-on ici ! (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Monsieur Cools, vous me partici-pez à rien, puisque vous étiez sorti !

Je procède à la clôture de la séance.

M. Cools. — Il fallait le faire tout de suite après le vote.

M. le Président. — Vous n'avez pas à en juger. Je termine en disant que j'apprécie le fait et que je souhaite que tous les membres du Conseil culturel apprécient également le fait que l'importante communication du ministre de l'Education nationale ait été présentée ici; la discussion devait avoir lieu aujourd'hui devant notre assemblée, mais cela n'a malheureusement pas été pos-sible. C'est regrettable. Après avoir constaté cela, je lève la séance.

M. Cools. — Il fallait le faire tout de suite, la clôture ce ne sont pas des phrases. Les commentaires sont superflus.

M. le Président. — Ce sont vos observations qui sont superflues.

La séance est levée.

(*La séance est levée à 15 h 55 m.*)